

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

---

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE  
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
M. Roumégas

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer à la dernière occurrence du mot :

« des »,

les mots :

« de ces ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.